



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
31 mars 2004
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2004

14-23 juin 2004, Genève

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Ouzbékistan (2005-2009)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-9	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	10-18	4
III. Programme proposé	19-30	6
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	31-38	8
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Ouzbékistan (2005-2009)		10



Introduction

1. Le présent projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan pour la période 2005-2009 est l'aboutissement d'un processus qui a commencé en 2003 avec la préparation du bilan commun de pays (CCA), conjointement par le Gouvernement et le bureau de pays. Il fait partie intégrante du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le programme de pays a été élaboré en consultation étroite avec tous les partenaires du PNUD, notamment les ministères, des organismes des Nations Unies, la société civile, et des partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement. Un examen prospectif du programme, conduit en novembre 2003, a largement contribué à la détermination des domaines d'intervention privilégiés du programme de pays.

I. Analyse de la situation

2. Depuis l'indépendance de l'Ouzbékistan en 1991, le Gouvernement a mis en oeuvre une politique de transition économique progressive et a réussi à maîtriser le déficit budgétaire, à gérer l'inflation et à assurer la croissance économique. Certaines difficultés inhérentes à la transition ont, certes, pu être surmontées à la faveur des stratégies appliquées par le Gouvernement, mais cela s'est fait essentiellement aux dépens de la viabilité du développement économique et des secteurs de l'agriculture et des petites et moyennes entreprises (PME). Ces dernières années ont été marquées par le déclin du capital humain, la hausse du chômage, la baisse de l'accès aux services de santé et d'éducation, la dégradation continue de l'environnement et la faiblesse du système de gouvernance. Ces facteurs compromettent le niveau relativement élevé de développement humain atteint à l'époque soviétique.

3. Selon l'*Étude de la Banque mondiale sur la mesure des niveaux de vie* (mai 2003), 27 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et environ un tiers des ménages pauvres peuvent être qualifiés d'extrêmement pauvres. Selon le *Rapport sur le développement humain de 2003*, l'Ouzbékistan, dont l'indicateur de développement humain (IDH) était de 0,729 en 2001, est classé à la 101^e place sur un total de 175 pays. Les résultats obtenus par l'Ouzbékistan et son classement dans l'IDH sont restés stables depuis l'indépendance. Les disparités entre les régions et entre zones urbaines et zones rurales sont de plus en plus visibles. Le meilleur indicateur de vulnérabilité à la pauvreté est la zone de résidence. Soixante-trois pour cent de la population ouzbèke vit en zone rurale et compte environ 35 % de pauvres.

4. On estime que le taux de chômage réel est plus élevé que le taux officiel, qui est de 0,4 à 0,5 %. Le chômage cohabite avec le sous-emploi et diverses formes d'emplois non déclarés. Le sous-emploi, la faiblesse des salaires et les retards dans le paiement des salaires constituent des problèmes fondamentaux que les statistiques disponibles passent sous silence. Les femmes représentent 63 % des chômeurs inscrits et les femmes pauvres sont plus nombreuses à chercher un emploi que les hommes pauvres (25 % et 8 % respectivement), ce qui montre que les femmes sont plus vulnérables au chômage et à la pauvreté.

5. Le Gouvernement, appuyé par la Banque asiatique de développement (BASD), s'est engagé à élaborer une stratégie globale à moyen terme visant à améliorer le niveau de vie de la population, ce qui devrait prélude à l'établissement d'un

document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le Gouvernement s'emploie actuellement à intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans la stratégie à moyen terme pour l'amélioration du niveau de vie.

6. L'activité économique reste largement dominée par le secteur public. La stratégie de substitution à l'importation a été menée à bonne fin, assurant au pays une autonomie énergétique et alimentaire. Elle n'a cependant pas permis d'attirer suffisamment d'investissements privés et étrangers pour assurer une croissance durable et générale. La convertibilité de la monnaie dans le cadre des opérations courantes, décidée en 2003, a constitué un tournant décisif. Elle a été suivie d'un ensemble de mesures qui ont fait ressortir la volonté du gouvernement de promouvoir une croissance équitable et d'accélérer la réforme dans des domaines clefs tels que l'administration publique, la privatisation et le développement du secteur public, l'agriculture et la libéralisation du commerce et du secteur financier.

7. Le Gouvernement continue de dominer la vie politique tout en s'employant progressivement à promouvoir les institutions démocratiques et la société civile. Des mesures importantes ont été prises récemment : transfert de pouvoirs exécutifs plus larges du Président au Parlement et au Conseil des ministres et lancement de réformes structurelles au Parlement. Les réformes de l'administration publique et la décentralisation budgétaire ont également été entamées. La société civile demeure cependant en retard par rapport à des pays qui en sont aux mêmes stades du développement économique. La connaissance limitée par le Gouvernement du rôle des organisations de la société civile, l'inefficacité des cadres juridiques et la faiblesse des capacités de ces organisations ont contribué à les marginaliser dans la vie économique et sociale du pays.

8. L'Ouzbékistan a ratifié de nombreuses conventions internationales sur les droits de l'homme, et élaboré des lois et mis en place des organes institutionnels aux fins de protection et de promotion des droits de l'homme. Ces initiatives sont encourageantes, mais on continue de signaler des violations des droits de l'homme. À la suite de la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies chargé d'examiner la question de la torture, le Gouvernement a commencé à élaborer un plan d'action national de lutte contre la torture, en collaboration avec la communauté internationale. La censure des médias a été abolie en 2002, mais des progrès doivent encore être accomplis en ce qui concerne le droit à la liberté d'expression.

9. Les principaux problèmes que connaît l'Ouzbékistan dans le domaine de l'environnement sont : a) la dégradation des ressources en eau et la salinisation de l'eau et des terres arables qu'elle entraîne; b) la désertification; et c) la réduction des effets positifs des écosystèmes et la vulnérabilité accrue aux catastrophes naturelles et à celles qui sont causées par l'homme. De tous ces problèmes, celui de l'eau est le plus complexe compte tenu de ses incidences négatives sur l'environnement et le développement socioéconomique. Les conséquences de la catastrophe de la mer d'Aral continuent de peser lourdement sur le développement du pays. La gouvernance est une question essentielle dans le contexte de la gestion de l'environnement. Si l'Ouzbékistan a signé un certain nombre de conventions internationales et a montré son attachement à cette question en s'acquittant de la plupart de ses obligations initiales, peu de politiques et de plans ont été mis en oeuvre dans ce domaine avec succès. Le secteur agricole demeure la cause première des problèmes environnementaux et sa réforme n'a pas suffisamment avancé pour apporter des progrès significatifs.

II. Coopération passée et enseignements tirés

10. L'objectif global du deuxième cadre de coopération de pays pour la période 2000-2004 était d'appuyer le processus de réforme par l'autonomisation socioéconomique et la participation accrue de la population à la bonne gouvernance. Dans ce cadre, l'aide apportée par le PNUD a porté sur deux grands thèmes : la création de revenus durables et la valorisation des ressources humaines en vue du changement. Les droits de l'homme et les questions d'équité entre les sexes ont été traités comme thèmes intersectoriels. En outre, le PNUD a fourni des services de développement pour l'exécution d'un projet de la Banque mondiale concernant l'eau, l'assainissement et la santé, d'un montant de 63 millions de dollars. Le programme principal a porté essentiellement sur les conseils pratiques, le plaidoyer et le renforcement des capacités, institutionnelles et autres.

11. En ce qui concerne la création de revenus durables, le PNUD a continué d'appuyer trois organisations non gouvernementales dans la République du Karakalpakstan – région la plus vaste du pays et celle qui a le plus souffert de la catastrophe de la mer d'Aral – et dans le Kashkadarya. Ces ONG octroient des services de microfinancement destinés essentiellement aux femmes. Cet appui a permis, dans une large mesure, d'améliorer le niveau de vie des bénéficiaires et de leurs familles dans les deux régions. Grâce au PNUD et aux efforts d'autres donateurs, le Conseil des ministres, pour la première fois, a publié, en 2002, un décret sur les activités de microfinancement par des institutions non bancaires. À la demande du Gouvernement, les activités d'appui du PNUD à un réseau existant de 23 entreprises ont été élargies à 13 nouvelles pépinières dans les zones rurales, ce qui a permis de créer plus de 3 000 nouveaux emplois. Les 23 premières pépinières, qui n'ont plus besoin de l'appui du PNUD et fonctionnent maintenant comme personnes morales et regroupent 437 entreprises.

12. Le PNUD a aussi joué un rôle de premier plan en appuyant les efforts que mène le Gouvernement pour la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC), d'où l'élargissement de l'accès à l'Internet aux établissements universitaires, à l'Académie des sciences et à des ONG et des activités avec plus de 150 réseaux locaux. La première évaluation nationale sur les activités en ligne a été menée à bien et a abouti à une révision complète du cadre législatif et institutionnel national et à l'accroissement du nombre de fournisseurs d'accès à des services s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Le PNUD a apporté un appui à l'élaboration de trois nouvelles lois sur la signature électronique, le commerce électronique et la gestion électronique des flux de documents. Ces lois ont été adoptées par le Parlement en 2003.

13. Dans le domaine de l'environnement, le PNUD, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a été particulièrement actif en appuyant la mise en oeuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux sur la préservation de la biodiversité. Il a ainsi lancé de nouvelles initiatives faisant intervenir des approches intégrées de la biodiversité. Le programme Capacités 21 a appuyé l'élaboration d'un programme national Action 21 et de deux programmes locaux Action 21 dans la République du Karakalpakstan, à laquelle les populations et des ONG locales ont largement contribué. Ces projets de démonstration ont été particulièrement utiles pour concrétiser le concept de développement durable. À la suite de l'exécution d'un projet pilote sur l'utilisation de l'énergie solaire pour la production d'électricité dans la République du Karakalpakstan, le Gouvernement a sollicité

l'appui du PNUD pour élaborer une stratégie nationale de développement du secteur des énergies renouvelables.

14. Dans le domaine de la gouvernance et de la participation, les capacités nationales de services consultatifs dans le domaine de la réforme économique ont été davantage renforcées à la faveur de l'appui continu dont a bénéficié le Centre de recherche économique, première cellule de réflexion indépendante du pays. Un appui a aussi été fourni pour renforcer les capacités de gestion de l'aide, en collaboration avec l'Agence de promotion de l'investissement étranger, et pour créer une base de données sur l'aide au développement.

15. À la faveur de l'élaboration du plan d'action national de lutte contre la torture, le PNUD s'est employé à promouvoir la participation de la société civile et a mené en Ouzbékistan, au nom de la communauté internationale, des activités de coordination à l'appui des actions visant à mettre en oeuvre les recommandations du Rapporteur spécial sur la question de la torture. Le premier projet exécuté par des ONG a été mené à bien et a permis de renforcer les capacités des ONG de fournir une assistance juridique aux groupes vulnérables.

16. Les principaux enseignements tirés de la mise en oeuvre du cadre de coopération de pays, sont les suivants : a) certains projets étaient axés sur l'offre plutôt que sur la demande, ce qui s'est traduit par un contrôle et un engagement faibles de la part du Gouvernement; b) les autorités et les communautés locales ont démontré qu'elles étaient des partenaires efficaces et fiables et il conviendrait de penser à développer la coopération avec elles; c) des synergies ont pu être établies entre activités consultatives et activités pilotes de démonstration, mais il a été difficile de traduire les succès obtenus au niveau local en politiques nationales.

17. Dans un environnement marqué par la présence limitée des donateurs, le PNUD s'est appuyé sur une approche dynamique basée sur les possibilités offertes, qui a permis de créer des partenariats divers pour le plaidoyer et le financement. Les partenariats établis dans le domaine du plaidoyer ont été particulièrement efficaces dans le domaine des droits de l'homme et très utile pour mobiliser des ressources. Des partenariats ont été établis avec 20 donateurs différents, dont des nouveaux tels que la Commission européenne, les Gouvernements néerlandais, danois et allemand et l'initiative *Portail mondial du développement*. La coopération avec le système des Nations Unies s'est renforcée à la faveur du lancement de l'initiative conjointe transfrontières Termez-Hayraton, de l'élaboration du bilan commun de pays (CCA) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), du lancement du processus concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et des activités du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida.

18. Au cours de la période du cadre de coopération avec l'Ouzbékistan, le bureau de pays a lancé, en 2002, une opération de reprofilage qui a permis d'apporter des changements à sa structure et à ses pratiques de gestion, ce qui a contribué à renforcer ses capacités internes de plaidoyer et d'accroître l'efficacité, la qualité et la portée des services fournis aux partenaires et aux clients.

III. Programme proposé

19. Durant la période d'exécution du programme (2005-2009), le PNUD jouera un rôle clef en contribuant aux résultats de trois plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et en menant des actions de plaidoyer en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement.

20. Le programme de pays complète la Stratégie d'assistance au pays appliquée par la Banque mondiale, la stratégie et le programme de pays de la BASD, les programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi que les activités des organismes des Nations Unies dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il appuie la mise en oeuvre de la stratégie globale à moyen terme d'amélioration du niveau de vie dans les régions où le PNUD dispose d'avantages comparatifs, notamment en ce qui concerne la fourniture de conseils pratiques et la coopération avec la société civile. Une attention particulière sera aussi accordée au renforcement des capacités nationales et locales de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

21. L'aide du PNUD sera axée sur la réalisation de deux objectifs globaux interdépendants : l'appui aux réformes économiques et démocratiques mises en oeuvre par le Gouvernement et le renforcement, et l'encouragement de la participation de la société civile aux activités de développement, aux niveaux national et local. Le programme de pays sera centré sur trois grands thèmes : la gouvernance économique et la réduction de la pauvreté; la gestion de l'environnement; et la gouvernance démocratique. Une attention particulière sera accordée à la promotion des technologies de l'information et de la communication et de l'équité entre les sexes et à l'application, dans le cadre du programme, d'approches participatives axées sur les droits de l'homme.

Gouvernance économique et réduction de la pauvreté

22. Sur la base des enseignements tirés du précédent programme de pays, le programme actuel sera axé sur : la fourniture de conseils pratiques et le renforcement des capacités nationales dans les principaux domaines visés par la réforme économique et la mise en place d'institutions viables propres à concevoir et à mettre en oeuvre des initiatives dans les domaines de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

23. Ces objectifs seront atteints à la faveur de la progression de l'étude du PNUD sur les liens entre la politique macroéconomique et la réduction de la pauvreté et de l'appui qui sera fourni au Ministère de l'économie dans des domaines fondamentaux liés à la réforme de l'agriculture et au développement rural, au commerce et au développement du secteur privé. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la capacité du Gouvernement d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures intersectorielles. Un appui sera également accordé au niveau régional pour l'élaboration de stratégies de développement régional et local.

24. Un appui sera accordé à des programmes de démonstration ciblés portant sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois et complétant la réforme. Ces programmes seront axés sur le renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales, des organisations de la société civile et du secteur privé destinées à assurer des services aux pauvres des zones rurales. Ces services

pourraient porter sur le microfinancement, la fourniture de conseils aux entreprises et le développement communautaire. Ces programmes viendront appuyer des initiatives locales et des mécanismes d'échange de données d'expérience et d'établissement de réseaux. Des comités directeurs de programme serviront de cadre pour l'échange de données d'expérience et l'établissement de liens entre les initiatives locales et les questions d'orientation.

Gestion de l'environnement

25. Le programme continuera d'apporter un appui au Gouvernement pour qu'il remplisse ses engagements internationaux dans le domaine de l'environnement et du développement durable et les intègre dans la politique et la planification du développement national. En coopération étroite avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD accordera une attention particulière à l'aide à apporter au Gouvernement et aux collectivités locales dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de la promotion de la gestion durable des terres et de l'introduction de nouvelles technologies permettant d'utiliser les énergies renouvelables. En particulier, un appui continuera d'être accordé pour aller plus loin dans le développement et l'élargissement des zones protégées du pays par le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration de mécanismes de création de ressources pour la gestion des zones protégées et le développement des communautés rurales.

26. Le PNUD veillera au bon déroulement d'une initiative visant à stabiliser le lit de la mer Aral et les dunes du désert de Kyzylkum. Sur la base des activités qui ont été menées avec succès dans le domaine de la promotion de l'énergie solaire, un appui sera fourni pour l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion des énergies renouvelables. En outre, le PNUD apportera son concours au Comité d'État pour la protection de la nature, à l'occasion de l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets, mais aussi dans les domaines du renforcement des capacités de surveillance et de gestion de l'environnement et de la sensibilisation du public aux questions de l'environnement.

Gouvernance démocratique

27. Le renforcement des partenariats et la poursuite de l'appui au renforcement des capacités du Gouvernement et de la société civile font partie intégrante de la promotion d'une gouvernance plus efficace en Ouzbékistan. Le programme sur la gouvernance démocratique contribuera à la création d'un environnement propice à la participation active de la société civile au processus de développement, à l'amélioration de la coopération entre la société civile et le Gouvernement pour la protection des droits de l'homme et au renforcement des capacités nationales de gestion de la réforme de la gouvernance.

28. Le programme jouera un rôle de catalyseur qui permettra peut-être de renforcer les relations entre le Gouvernement et la société civile en tant que partenaires de développement. Un appui au renforcement des capacités sera notamment fourni aux institutions publiques et aux organisations de la société civile concernées en vue d'établir des partenariats et de poursuivre le dialogue, en particulier afin de réduire les disparités socioéconomiques et de remédier aux problèmes pertinents des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et du développement durable. Pour cela, il faudra continuer d'appuyer les réseaux de

collaboration et d'épauler les projets pilotes menés au niveau local afin de promouvoir des processus de gouvernance plus participatifs et plus transparents.

29. La question des droits de l'homme sera traitée par le renforcement de la capacité nationale d'intégration des obligations internationales concernant les droits de l'homme dans la législation nationale, une sensibilisation accrue aux principes universels des droits de l'homme et l'amélioration de l'accès de la population à la justice. Les efforts seront notamment centrés sur le renforcement des capacités de mise en oeuvre et de suivi du plan d'action national de lutte contre la torture et sur l'élaboration d'autres stratégies nationales de promotion et de protection des droits de l'homme. La coopération entre la société civile et le Gouvernement en matière de suivi des initiatives relatives aux droits de l'homme sera renforcée.

30. Le programme sera aussi centré sur la promotion de la responsabilité et de la transparence dans le secteur public par l'appui aux initiatives concernant la gouvernance en ligne, la coordination de l'aide, la réforme de l'administration publique et le renforcement de la capacité de la Cour des comptes. Le renforcement des capacités de contrôle aux frontières par des moyens modernes ainsi que le renforcement des réseaux nationaux de lutte contre la drogue continueront d'être appuyés.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

Exécution et mise en oeuvre

31. L'exécution du programme sera nationale et directe. L'exécution nationale continuera d'être privilégiée tandis que l'exécution directe portera sur certaines priorités du programme. Ces modalités permettront de renforcer les capacités nationales tout en permettant au PNUD de fournir des services d'appui consultatifs et opérationnels sur la base de normes de responsabilité et de transparence reconnues.

32. Le PNUD adoptera la méthode des « centres d'affaires », qui favorise l'efficacité de l'appui à l'exécution du programme et libère des capacités importantes pour le suivi du programme et les conseils pratiques. Les capacités des personnels chargés d'exécuter le programme seront davantage développées et alignées sur celles qui sont utilisées dans les activités du PNUD. L'introduction par les entreprises du système de gestion des ressources permettra d'utiliser plus efficacement les technologies de l'information et de la communication à des fins opérationnelles et fonctionnelles.

Suivi et évaluation

33. Des comités directeurs de programme, composés de représentants des organes publics compétents, de la société civile et des donateurs, fourniront des conseils stratégiques, veilleront aux synergies du programme et suivront les progrès accomplis au regard des résultats escomptés.

34. La disponibilité et la fiabilité des données relatives à la planification et au suivi demeurent limitées, comme l'a confirmé le processus du bilan commun de pays. Le PNUD fournira un appui au renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse des données et s'efforcera, en collaboration étroite avec les partenaires d'exécution, d'améliorer leur capacité de mesurer les progrès accomplis

par rapport aux objectifs et de veiller au fonctionnement des systèmes de suivi et à leur alignement avec le cadre de résultats.

35. Une évaluation à mi-parcours du programme de pays sera entreprise. En outre, les évaluations des résultats et le bilan des projets/programmes seront menés conformément aux normes régissant les procédures et les besoins du PNUD.

Mobilisation des ressources et stratégie de partenariat

36. Les ressources du programme du PNUD continueront de jouer un rôle de catalyseur pour faire face aux problèmes de développement du pays, à la faveur de la mobilisation de ressources ordinaires et de la promotion du plaidoyer et des partenariats de développement, en appui aux priorités nationales et aux objectifs du Millénaire pour le développement. La participation aux coûts sera poursuivie avec le Gouvernement, la Commission européenne et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux intéressés.

37. Les Fonds d'affectation spéciale thématiques du PNUD seront mis à contribution pour piloter de nouvelles approches. L'expérience des pays en transition d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et d'Asie sera mise à profit grâce à des financements et des partenariats.

38. La coopération avec d'autres bureaux de pays en Asie centrale, dans le cadre de la stratégie de l'organisation concernant l'Asie centrale, sera poursuivie. Un appui sera notamment apporté en vue de faciliter la participation du pays aux initiatives régionales telles que le Programme d'aménagement de la Route de la soie et les programmes sur le contrôle aux frontières et la réduction du trafic des drogues en Asie centrale, financés par l'Union européenne. La coopération avec le Centre de contact sous-régional de Bratislava sera renforcée en vue d'améliorer la qualité d'exécution du programme et des conseils pratiques.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Ouzbékistan (2005-2009)*

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les points de comparaison et les objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectif</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Résultat 1 du PNUAD	Renforcement des capacités nationales et locales dans le domaine de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des stratégies d'amélioration du niveau de vie et de réduction de la pauvreté				
Gouvernance économique et réduction de la pauvreté (objectif du plan de financement pluriannuel : Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté)	Élaboration de politiques de développement humain durable pour améliorer les moyens de subsistance et l'accès des pauvres aux services sociaux	Renforcement de la capacité du Gouvernement d'analyser et d'élaborer des politiques plurisectorielles	<i>Indicateurs</i> : Prise en compte dans les politiques de réforme menées dans les secteurs prioritaires (agriculture, commerce, secteur privé, administration publique), des objectifs de réduction de la pauvreté	Mémoires d'accord (coordination globale, politique)	Ressources ordinaires : 4 000 Autres ressources : 3 000
	<i>Indicateurs</i> : Lancement d'une stratégie nationale d'amélioration des niveaux de vie englobant des objectifs nationaux et régionaux clairs concernant la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement Création par le Gouvernement d'un comité interinstitutions chargé de coordonner l'élaboration d'une stratégie à moyen terme pour l'amélioration des niveaux de vie	Renforcement de la capacité de collecte, d'analyse et de diffusion des données statistiques et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	Création d'un système de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement Reconnaissance par le Gouvernement du besoin de mener une réforme macroéconomique et institutionnelle visant à tenir compte de la pauvreté et de l'emploi. Capacités statistiques limitées en ce qui concerne l'établissement de rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et faiblesse des systèmes de suivi de la pauvreté et des	Ministères d'exécution, autorités locales du Karakalpakstan, du Kashkadya et du Ferghana, Comité d'État pour la statistique, organisations de la société civile (y compris les institutions de microfinancement), secteur privé (bénéficiaires), mass médias (information), comités de femmes (politique et plaidoyer), Commission européenne (financement, plaidoyer), Banque mondiale/Banque asiatique de	

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les points de comparaison et les objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectif</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
	<i>Objectif</i> : Intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans la stratégie nationale pour l'amélioration des niveaux de vie		objectifs du Millénaire pour le développement <i>Objectifs</i> : Des rapports nationaux sur le développement humain assurant la promotion de rapports d'activité sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont été produits deux fois par an et utilisés par les autorités centrales/locales en tant qu'instruments d'orientation. Lancement de trois stratégies de développement régional dans trois régions choisies	développement (concertation/plaidoyer, coordination), Centre de recherche économique, milieux universitaires (recherche, analyse des politiques)	
Gouvernance économique et réduction de la pauvreté (objectif du plan de financement pluriannuel : Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté)	Amélioration de l'accès des pauvres et des groupes vulnérables à des services sociaux locaux de qualité et création de nouvelles sources de revenu <i>Indicateurs</i> : Accroissement du nombre d'emplois créés dans la vallée de Ferghana, dans le Karakalpakstan et le Kashkadarya	Renforcement des institutions régionales et locales en vue de concevoir et de mettre en oeuvre des initiatives de création d'emplois et de réduction de la pauvreté	<i>Indicateurs</i> : Lancement de nouvelles initiatives locales visant à créer des emplois dans les zones rurales, y compris par le microfinancement, le microcrédit, la création de PME Capacités locales limitées dans le domaine de l'élaboration/la mise en oeuvre d'initiatives axées sur la demande en vue d'assurer le développement local	Les autorités locales du Karakalpakstan, du Kashkadarya et de Ferghana (coordination, renforcement des capacités), les OSC (sensibilisation, renforcement des capacités, mobilisation), la Commission européenne (financement, plaidoyer), USAID, la BAsD, l'Open Society Institute (coordination, politique)	Ressources ordinaires : 3 087 Autres ressources : 6 000

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les points de comparaison et les objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectif</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
	Disparités accrues dans l'accès aux services de base et les moyens de subsistance (70 % des pauvres vivent dans les zones rurales)		<i>Objectif</i> : Au moins trois systèmes devraient être reproduits au niveau national		
	<i>Objectif</i> : Réduction du niveau de pauvreté et des disparités dans les revenus réduits aux niveaux national et sous-national				
Résultat 4 du PNUAD	D'ici à 2009, harmonisation de la législation nationale avec certains instruments juridiques des Nations Unies et amélioration du suivi et de l'application de ces instruments				
Gouvernance démocratique (objectif du plan de financement pluriannuel : Favoriser la gouvernance démocratique)	Mise en place d'un cadre juridique et de mécanismes de suivi et d'appui renforcés en vue d'appliquer les instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme <i>Indicateurs</i> : Adoption et mise en oeuvre de stratégies nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme Finalisation d'un plan d'action national de lutte contre la torture. Élaboration d'un plan d'action national sur la mise en œuvre des	Sensibilisation accrue de la population aux normes/principes relatifs aux droits de l'homme Capacité accrue des organismes/institutions publiques et de la société civile de mettre en oeuvre et de suivre des initiatives relatives aux droits de l'homme	<i>Indicateurs</i> : Disponibilité de l'information concernant les droits de l'homme Accroissement des services juridiques fournis par les organisations de la société civile aux groupes les plus vulnérables Absence de culture juridique et de sensibilité aux droits de l'homme <i>Objectifs</i> : Élaboration et mise en oeuvre, par le Gouvernement et la société civile, de programmes éducatifs sur les droits de l'homme et	Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice, Ministère des affaires étrangères, Centre national des droits de l'homme, Cour suprême, Bureau du Procureur général, Médiateur, Institut de droit de Tashkent, autorités locales, Comité des femmes (participeront à la rédaction des textes de loi, au renforcement des capacités, à la mise en oeuvre et au suivi). Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (plaidoyer, mise en oeuvre et suivi), missions diplomatiques	Ressources ordinaires : 2 500 Autres ressources : 2 000

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les points de comparaison et les objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectif</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
	recommandations des organes des Nations Unies chargés de la surveillance de l'application des traités <i>Objectif</i> : L'Ouzbékistan remplit les obligations internationales en appliquant, au moment voulu, les recommandations des mécanismes pertinents des Nations Unies et en établissant des rapports à cet égard		les connaissances juridiques Consultation officielle des représentants de la société civile à l'occasion de l'élaboration et du suivi des stratégies nationales de promotion et de protection des droits de l'homme	(plaidoyer, financement), American Bar Association/Central and Eastern European Law Initiative ABA/CEELI (plaidoyer, mise en oeuvre), Freedom House (renforcement des capacités de la société civile, mise en oeuvre, suivi), Legal Aid Society (renforcement des capacités de la société civile, mise en oeuvre)	
Environnement (objectif du plan de financement pluriannuel : Énergie et environnement à des fins de développement durable)	Respect des obligations découlant des conventions et accords internationaux sur l'environnement grâce à une gestion de l'environnement plus efficace et à la valorisation de sources d'énergie propres <i>Indicateurs</i> : Amélioration de la capacité de gestion de l'environnement à la faveur de la réorganisation des organes de gestion de l'environnement	Amélioration des capacités institutionnelles des autorités nationales/locales de gestion de l'environnement et de valorisation des énergies propres répondant aux besoins des pauvres Amélioration de la capacité nationale de suivi de l'état et des tendances de l'environnement et d'évaluation des résultats des politiques visant à promouvoir la viabilité écologique	<i>Indicateurs</i> : mise en oeuvre coordonnée, dans un cadre plurisectoriel, de stratégies et plans d'action nationaux pour la gestion des déchets et la promotion des énergies renouvelables Disponibilité de données sur l'environnement Autoévaluation, par les autorités nationales, des capacités de gestion de l'environnement (FEM) en cours. Inexistence d'une politique systématique de gestion des déchets ou de promotion des énergies renouvelables. Le rapport	Comité d'État pour la protection de la nature (coordination générale) Ministère de l'économie (coordination des activités relatives aux énergies renouvelables) Gouvernement de la République autonome de Karakalpakstan (pilotage des projets concernant l'environnement) Organisme chargé de l'hydrométéorologie (changements climatiques) Principal organe forestier dépendant du Ministère de l'agriculture et de la	Ressources ordinaires : 3 300 Autres ressources : 6 000

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les points de comparaison et les objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectif</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Adoption de la stratégie nationale des énergies renouvelables et de la stratégie nationale de gestion des déchets et démarrage de leur mise en oeuvre			national sur l'état de l'environnement n'est pas publié de façon régulière	gestion de l'eau (stabilisation des dunes), organisme public du contrôle biologique (création de nouvelles zones protégées et approches de gestion des ressources), BAsD, USAID, FEM (plaidoyer, coordination, financement)	
Politique/plans stratégiques nationaux mis en place, mais mal appliqués (plan d'action national sur la biodiversité, plan d'action national sur l'environnement, plan d'action national pour la lutte contre la désertification)			<i>Objectif</i> : Élaboration d'un plan d'action pour modifier/réorganiser le système public en vue de mettre en oeuvre avec plus d'efficacité les éléments plurisectoriels de la gestion de l'environnement Élaboration d'une stratégie de gestion des déchets et de promotion des énergies renouvelables Mise en place d'un système de gestion de l'information sur l'environnement		
<i>Objectif</i> : Respect par l'Ouzbékistan des obligations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et établissement, au moment voulu, de rapports sur leur mise en oeuvre					

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les points de comparaison et les objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectif</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Résultat 5 du PNUAD	Renforcement des capacités du Gouvernement et de la société civile et de leur partenariat aux fins d'une gouvernance plus efficace				
Gouvernance démocratique (objectif du plan de financement pluriannuel : Encourager la gouvernance démocratique)	Mise en place d'un environnement propice à la participation active de la société civile au processus de développement <i>Indicateurs</i> : Existence de mécanismes de consultation entre le Gouvernement et les organisations de la société civile sur les questions et les programmes liés aux réformes Faiblesse des mécanismes de dialogue et de consultation avec la société civile lors de l'élaboration des politiques <i>Objectif</i> : Lancement de mécanismes de consultation des organisations de la société civile	Sensibilisation accrue et renforcement des capacités du Gouvernement et des organisations de la société civile en ce qui concerne la mise en place de processus participatifs et le rôle de la société civile par des actions de formation destinées à tous les acteurs concernés par les droits de l'homme, l'environnement et la réduction de la pauvreté	<i>Indicateurs</i> : Augmentation des consultations du Gouvernement avec les organisations de la société civile sur les questions des droits de l'homme, de l'environnement et de la réduction de la pauvreté Faiblesse des capacités des organisations de la société civile d'engager un dialogue professionnel avec le Gouvernement. Peu d'initiatives du Gouvernement visant à associer la société civile à l'élaboration et au suivi des politiques <i>Objectif</i> : Consultation officielle de la société civile pour l'élaboration de stratégies nationales d'amélioration des niveaux de vie, et de protection des droits de l'homme et d'une stratégie de gestion des déchets et de promotion des énergies renouvelables	Environnement, droits de l'homme, organisations de la société civile/ONG sociales (sensibilisation, renforcement des capacités, partenariats), autorités régionales/locales (sensibilisation, partenariats locaux), Centre national des droits de l'homme, Ministère de l'économie, Comité d'État pour la protection de la nature, Comité des femmes (plaidoyer, consultations, initiatives conjointes) USAID, Open Society Institute, OSCE, Commission européenne, ABA/CEELI, Freedom House (plaidoyer, financement, suivi et établissement de rapports)	Ressources ordinaires : 2 000 Autres ressources : 1 000 Total : 32 887 dont Ressources ordinaires : 14 887 Autres ressources : 18 000

* La matrice des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) peut être consultée soit sur le site Web du Conseil d'administration <www.undp.org/execbrd/index.htm>, soit sur celui du Groupe des Nations Unies pour le développement <www.undg.org>.